



M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement à l'Assemblée générale de l'ONU.

tres États parties au TNP afin qu'à la deuxième réunion du Comité préparatoire prévue pour fin janvier, nous soyons en mesure de nous attaquer aux questions d'ordre procédural en suspens de façon fructueuse et éclairée.

Matières fissibles

Une interdiction de la production de matières fissibles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs, qui soit à la fois juridiquement exécutoire, négociée sur une base multilatérale et adéquatement vérifiable, constituera un autre élément important de notre architecture de non-prolifération. Depuis plusieurs années déjà, le Canada propose une résolution en ce sens qui reçoit un appui débordant mais non universel. À la lumière des développements très positifs qui se produisent ces derniers temps, dont une initiative du Président Clinton, il n'est peut-être pas optimiste de suggérer que le moment est venu de négocier une convention multilatérale en faveur d'une telle interdiction.

CAC

Le Canada se réjouit de constater que plus de 150 États sont désormais signataires de l'historique Convention sur les armes chimiques. Nous invitons vivement les États qui ne l'ont pas encore fait, à signer la Convention dans les plus brefs délais. Le Canada se félicite également des progrès considérables réalisés à la Commission préparatoire de La Haye en prévision de l'entrée en vigueur de la Convention, ce qui devrait être chose faite en 1995. Tout comme la résolution de l'an dernier, adopté par consensus, avait gran-

dement favorisé la Conférence de Signature de Paris, nous espérons que celle de cette année donnera une nouvelle impulsion au processus vital de mise en vigueur de la Convention....

CABT

Quant à la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT), le Canada, à l'instar des autres États membres, salue le volumineux rapport du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé de définir et d'examiner les mesures de vérification qui s'imposent tant sur le plan technique que scientifique.... L'étude des experts nous a confirmés dans notre certitude qu'il est possible de renforcer la CABT quant à la vérification du respect de ses dispositions. À cet égard, nous nous préparons à demander aux gouvernements dépositaires de convoquer une Conférence pour examiner le rapport et décider de la suite à donner. Nous recommandons le rapport aux autres États parties à la CABT et, sans présumer du résultat de leur examen, nous sommes confiants qu'ils voudront bien envisager la possibilité de demander de leur côté la convocation d'une telle Conférence.

Vérification

L'an dernier, le Canada a parrainé une résolution sur le rôle des Nations Unies en matière de vérification, qui pressait les États membres à faire connaître leurs avis sur les questions suivantes : les mesures supplémentaires que l'on pourrait prendre pour donner suite aux recommandations contenues dans l'étude de 1990 du Groupe d'experts des Nations Unies; en quoi la vé-

rification des accords de limitation des armements et de désarmement peut faciliter les activités des Nations Unies ayant trait au règlement des conflits; et les autres mesures relatives au rôle des Nations Unies.... L'étude menée en 1990 par le Groupe d'experts se fondait en grande partie sur des faits et des expériences qui remontaient à la fin de 1987. Le Canada juge opportun et utile de réaliser une étude de suivi, compte tenu du fait que les contraintes de la guerre froide qui avaient tellement limité la portée de la première étude n'existent plus....

Transparence en matière d'armements

Dans son rapport annuel sur les travaux de l'ONU, le Secrétaire général évoque «l'importance historique» que revêt l'établissement du registre des transferts d'armes. Comme lui, nous croyons que de pareilles mesures de renforcement de la confiance sont de nature à appuyer les efforts que déploie l'ONU au chapitre de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, et nous nous félicitons de sa décision de faire du registre des transferts d'armes une «tâche prioritaire» pour le Centre pour les affaires de désarmement.

Le Canada constate avec satisfaction que 79 États membres de l'ONU se sont conformés aux conditions du registre des transferts d'armes au cours de sa première année d'existence. Il faut cependant éviter de donner dans la complaisance. Nous devons tout mettre en oeuvre pour obtenir l'adhésion universelle à cet élément vital de la transparence dans le domaine des armements. L'objectif visé, qui est de créer un climat de confiance, ne sera atteint que si le registre est à la fois universel et encore élargi dans sa portée. Sur ce dernier point, la voie est clairement tracée. Des experts gouvernementaux se réuniront en 1994 pour préparer un rapport sur le fonctionnement du registre et son développement. Très favorable à ce processus d'examen, le Canada a, à maintes reprises, recommandé que le registre soit élargi au plus tôt pour inclure les dotations et acquisitions militaires résultant de la production nationale. Nous avons déjà fourni ce genre de données dans notre rapport aux responsables du registre, et nous tenons à signaler qu'un nombre considérable de pays en ont fait autant....

CDNU

La CDNU a amplement prouvé, au cours des trois dernières années, en tant que forum multilatérale pour un dialogue constructif sur un nombre limité de dossiers, sa pertinence et sa vitalité. Pourtant, sur la question des nouveaux points à inscrire à son ordre du jour, nous demeurons dans l'impasse malgré les efforts intensifs déployés à la dernière session de l'Assem-